

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

CANTON
D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 novembre 2023

DCM : N° 2023-11-09

OBJET : FORET : TARIF AFFOUAGE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20231102-2023_11_09-DE



**L'an deux mil vingt-trois
Le deux novembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 07/11/2023
Convocation du Conseil du
21/10/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Nicolas DEMOLY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, propose au Conseil Municipal, de modifier le prix du stère de l'affouage pour la saison 2024-2025 : il propose de fixer ce tarif à 7 € le stère.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification et décide de fixer le prix du stère à 7 € à compter de la saison 2024/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,

